

L'informatique incontournable... *Oui mais* pas à n'importe quel prix

Courant 2005, un questionnaire anonyme réalisé par l'intersyndicale CGT-CFDT a été diffusé à l'ensemble des personnels des territoires. Le **taux de réponses** a été plus que satisfaisant : **30 %** des personnels interrogés ont **répondu**, sans relance. A la question ouverte, vous vous êtes massivement exprimés (**72%**, **prouvant votre intérêt et vos inquiétudes** sur ce sujet).

L'exploitation de cette vaste enquête a été confiée à Mme Lecomte, **sociologue**, rémunérée par nos deux syndicats. **Elle en a présenté les résultats à l'Assemblée Générale du 29 juin dernier.**

Pour elle le taux de réponses à la question ouverte est tout à fait exceptionnel et confère à cette étude toute sa légitimité et sa fiabilité.

Le logiciel d'accueil : c'est le premier logiciel qui ne concerne pas un dispositif mais nous demande d'enregistrer à partir d'un entretien social, des données personnelles sur les usagers. Il nous entraîne à modifier fondamentalement la relation avec le demandeur.

Pour **l'utilisateur**, comme pour le travailleur social, c'est la subjectivité de l'individu qui est niée voire même sa qualité de citoyen.

Pour le **travailleur social**, l'injonction de saisir des données sociales va à l'encontre des valeurs du métier qu'il a choisi et pour lequel il a été recruté.

Et ce dans quel but .

- des statistiques ?
- pour un meilleur suivi de l'utilisateur ?
- pour un observatoire social ?

Mais les statistiques se doivent d'être anonymes

Le suivi des usagers : n'y a-t-il pas un risque qu'à travers l'analyse de parcours et de trajectoire, soit introduit le contrôle de l'utilisateur ?

L'observatoire social : d'après la sociologue, en aucun cas le logiciel d'accueil tel qu'il a été conçu ne peut servir à la création d'un observatoire social. Il n'a pas été conçu dans ce but, ni technologiquement ni sociologiquement.

En attendant que les résultats de ce questionnaire soient présentés par la sociologue au comité de déontologie du 28 septembre et qu'une réflexion puisse se mettre en place : *droit à l'oubli et à l'archivage, intérêt des items, information de l'utilisateur, interface possible entre différents logiciels, entretiens anonymes, autorisations d'accès, ...*

**Nous appelons les personnels à ne saisir *que* les données
administratives dans le logiciel d'accueil.**

La prochaine **Assemblée Générale** aura lieu le 14 septembre de 9h00 à 12h00 à Châteaulin, à la Maison Pour Tous. Elle sera consacrée au projet de loi « Prévention de la Délinquance » et à la charte de déontologie.

✧ Les résultats complets des questionnaires sont disponibles auprès des syndicats.